

LES DÉFIS À RELEVER POUR UNE GÉNÉRALISATION DE LA BLOCKCHAIN DANS LA GESTION D'ACTIFS : COMMENT PASSER DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE ? [2/2]

Article SAGALINK Consulting

-
Novembre 2018



Your Needs. Our Expertise.

Malgré la richesse des avantages que la Blockchain (cf. [Les promesses de la Blockchain dans la gestion d'actifs](#)) offre à l'industrie de la gestion d'actifs, toute nouvelle technologie comporte ses propres challenges. Certains des défis à relever sont d'ordre technologique, d'autres sont réglementaires et d'autres sont simplement de nature psychologique.

Manque de connaissance : L'un des principaux défis associés à la Blockchain est le manque de connaissance de la technologie et de compréhension de son fonctionnement. Il faut également passer par une acceptation culturelle : les utilisateurs doivent être éduqués pour comprendre et faire confiance à la sécurité de l'infrastructure et des actifs numériques associés. Même lorsqu'elles sont convaincues de ses avantages, les entreprises peuvent avoir des difficultés à mettre en œuvre la Blockchain, car cela implique de manipuler des logiciels complexes, qui ne sont pas toujours ergonomiques, et qui nécessitent une compréhension très approfondie des processus sous-jacents.

Crypto-monnaie : Le paiement sur une Blockchain ne peut actuellement être réalisée qu'à partir de crypto-monnaie. Afin de passer à un modèle sans friction et sans aucun intermédiaire, les deux parties doivent disposer d'un portefeuille numérique afin d'assurer la transaction digitale entre crypto-actifs. La question du paiement dans un système de Blockchain reste délicate. La création d'une crypto-monnaie indexée à une monnaie fiduciaire (par exemple à l'euro) peut être une solution transitoire.

Défis réglementaires : Pour que la tenue de comptes-titre via Blockchain présente un niveau de sécurité satisfaisant, il faudrait que le droit reconnaisse les modalités d'enregistrement et de conservation. Jusque-là, les tentatives dans ce sens ont été repoussées mais la reconnaissance de l'utilisation de la Blockchain comme « *dispositif d'enregistrement électronique partagé permettant l'authentification des opérations*¹ » pour les mini bons et plus récemment, la modification du RG AMF², le 23 octobre 2018, n'imposant plus l'enregistrement de l'intégralité d'une émission d'instruments financiers auprès d'un dépositaire central constituent une avancée positive.

Historique limité traitant de gros volumes de données : La Blockchain n'a pas encore été testée sur des applications où des milliards de transactions doivent être traitées avec un haut degré de fiabilité et de sécurité. La blockchain Bitcoin qui, à ce jour, a connu le plus grand changement d'échelle, ne peut réaliser que 7 transactions par seconde quand Visa peut (potentiellement) en réaliser plus de 24 000 par seconde³.

Coût élevé pour remplacer les systèmes et les processus hérités : Bien que la transition doive se faire avec prudence et à travers des modèles de preuve de concept, à un moment donné, de lourds investissements seront nécessaires pour ouvrir la voie à une adoption complète.

Standardisation et homogénéité des propositions : Les informations échangées dans la Blockchain doivent être standardisées voire normalisées pour être exploitables, y compris sur longue période (une multitude de standards empêcheraient les économies d'échelle).

Il est vrai que la technologie a encore des défis majeurs à résoudre avant de s'imposer comme la nouvelle référence et apporter sa « révolution » : la Blockchain doit évoluer technologiquement en termes de rapidité des transactions et les régulateurs doivent accepter la dématérialisation du tiers de confiance tandis que les sociétés de gestion doivent engager des initiatives pour son implémentation.

¹ Ordonnance n° 2016-520 du 28 avril 2016 relative aux bons de caisse - Article 2

² Arrêté du 23 octobre 2018, Titre VI BIS, Article 560-1 bis

³ "Blockchain, a catalyst for new approaches in insurance", PWC

La mise en œuvre des solutions prendra du temps, une phase de transition sera nécessaire, où cohabiteront systèmes hérités et systèmes Blockchain, obligeant les acteurs à définir clairement leur stratégie. Ne pas le faire pourrait signifier que les nouveaux entrants, conçus autour des nouvelles technologies, pourraient sérieusement concurrencer, voir remplacer de nombreux acteurs existants.

Passer de la théorie à la pratique

La mise en place d'un « système Blockchain » au cœur de l'industrie de la gestion d'actifs peut être décomposée en trois grandes phases d'application fonctionnelle, selon différents degrés de maturité.

PHASE 2

Partage d'informations en dehors du monde de la gestion d'actifs, vers l'investisseur

- Amélioration du service aux clients
- Connaissance du client

PHASE 3

Processing back office assuré par une blockchain

- Baisse des coûts de transaction
- Suppression des intermédiaires
- Possibilité d'offrir de nouvelles structures de produits

PHASE 1

Partage d'informations en B to B, c'est à dire uniquement entre les acteurs de la gestion d'actifs

- Amélioration du data management et plus grande transparence pour les différents acteurs
- Gain de liquidité pour certains titres traditionnellement illiquides
- Centralisation des données et possibilité de se dédouaner d'infrastructures données redondantes

À chaque phase, différents chantiers spécifiques doivent être menés pour répondre aux problématiques des Asset Managers et pour permettre le déploiement progressif de la Blockchain.

Phase 1 :

- Mise en place d'une infrastructure KYC/AML de Place, de dimension internationale, permettant d'optimiser les processus et coûts KYC par le partage et l'accessibilité aux informations
- Mise en place d'un réseau d'échanges d'actifs illiquides commun entre les acteurs
- Distribution de données fiables dans tous les systèmes internes

Phase 2 :

- Création d'une plateforme de souscription/rachat de parts de fonds via une Blockchain
- Accessibilité par l'investisseur à un portail client en temps réel
- Accessibilité du réseau Blockchain à des fins réglementaires et/ou pour du reporting

Phase 3 :

- Centralisation de la gestion des événements (opérations sur titres...)
- Rapidité dans le règlement/livraison

Les expériences / initiatives / PoC... à suivre⁴

De nombreuses initiatives d'application de la Blockchain dans l'industrie de la gestion d'actifs commencent à émerger.

Après une phase de test réussie, Iznes et FundsDLT, sont deux des plateformes Blockchain qui ont été validées par les acteurs du secteur pour répondre à leurs besoins : minimiser les coûts et apporter davantage de transparence dans les services de la gestion d'actifs. Elles devraient être déployées en France et au Luxembourg, fin 2018 / début 2019.

Iznes se positionne comme une plateforme internationale d'achat et de vente d'OPC européens via une Blockchain. Sa technologie permet aux investisseurs d'acheter ou de vendre très simplement des parts d'OPC directement auprès des sociétés de gestion, tout en offrant un haut standard de sécurité. Cependant, la solution entend garder le circuit traditionnel pour le paiement des parts de fonds afin d'éviter le risque de volatilité des crypto-monnaie. La start-up a effectué des tests de transactions de parts d'OPC sur la plateforme pour le compte de deux groupes d'assurance, à savoir MACIF et MATMUT, qui ont été couronnés de succès. Iznes a été développée par la start-up SETL avec la collaboration de OFI Asset Management. Ils ont été rejoints par 4 autres gestionnaires d'actifs (Groupama AM, La Financière de l'Echiquier, Arkéa Investment Services, La Banque Postale AM) qui participent depuis plusieurs mois aux travaux de développement de la solution. En février 2018, 13 nouvelles sociétés de gestion⁵ rejoignent le projet en tant que contributeurs au développement de la plateforme.

FundsDLT, quant à elle, est née de la collaboration entre Fundsquare, KPMG Luxembourg et In'Tech. La solution se positionne en tant qu'écosystème Blockchain, rassemblant l'ensemble des acteurs autour d'une Blockchain privée. Contrairement à Iznes, l'objectif recherché n'est pas la désintermédiation mais de créer une nouvelle infrastructure de marché, répondant aux besoins futurs de l'industrie : faciliter les relations et communications entre les acteurs de la gestion d'actifs, réduire les frictions, accélérer le processus opérationnel et la distribution, mutualiser les sources de données, automatiser les tâches administratives, créant ainsi un gain d'efficacité et une réduction des coûts. La plateforme a conduit des tests fructueux. Le premier fût réalisé mi-2017 pour la distribution de parts d'OPC par Natixis Asset Management et son dépositaire CACEIS ; un second a eu lieu début 2018 par BNP Paribas Asset Management.

L'exemple de ces deux projets français et luxembourgeois nous montre que l'industrie de la gestion d'actifs et ses acteurs sont en train de se moderniser et finira par bientôt intégrer la Blockchain dans son processus d'action.

L'industrie doit donc envisager un nouvel écosystème financier afin de tirer pleinement parti des avantages de la technologie. Les sociétés de gestion doivent collectivement engager les initiatives (standardisation des échanges, définition du cahier des charges au niveau européen) pour l'implémentation de la Blockchain. S'ils ne le font pas, d'autre le feront...

⁴ Jade Grandin de l'Eprevier, "La blockchain s'apprête à être déployée dans la gestion d'actifs", L'AGEFI Quotidien, 12/01/2018

⁵ Allianz GI, Amundi, Aviva Investors, BDL Capital Management, BNP Paribas AM, Candriam Investors Group, La Française, Lazard Frères Gestion, Mandarine Gestion, Natixis AM, Pléiade AM, SMA Groupe et Sycomore AM.

Demandez notre offre complète pour accéder à l'ensemble des analyses et à notre savoir faire en matière de transformation organisationnelle

Contact Blockchain

· **Thierry Decourriere, Associé**

Mob +33 6 81 40 72 98

Mail : thierry.decourriere@sagalink-consulting.com

· **Ismaël Sentissi, Consultant**

Mob : +33 6 42 38 85 19

Mail : ismael.sentissi@sagalink-consulting.com

Qui sommes-nous ?

SAGALINK Consulting est un cabinet de conseil en stratégie opérationnelle et en organisation, spécialisé dans la gestion d'actifs, la gestion privée, l'assurance et les services titres aux investisseurs.

Notre savoir-faire alliant expertise métier et conseil nous permet de cerner au mieux les enjeux de nos clients sur l'ensemble de leur chaîne de valeur et d'identifier pour eux les leviers de croissance les plus performants, faisant ainsi le lien entre leurs métiers et leurs projets.

Par la force de ses convictions, SAGALINK Consulting a su gagner la confiance de ses clients ; parmi eux, des grands groupes bancaires et des acteurs indépendants de tailles variées.

Contact

SAGALINK Consulting

5, rue de Liège

75 009 Paris

+33 1 49 96 54 43

contact_us@sagalink-consulting.com

www.sagalink-consulting.com